

EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

LISTE DEPARTEMENTALE « 1^{er} décret » – AP n°1755-2011 du 27 mai 2011

Item	Dossiers concernés	Encadrement	Champ Application
1	Manifestations sportives motorisées soumises à autorisation pour les épreuves et compétitions organisées pour tout ou partie en dehors des voies ouvertes à la circulation publiques dès lors qu'elles ne donnent pas lieu à délivrance d'un titre international ou national ou que leur budget d'organisation est inférieur à 100 000 €	Manifestations soumises à autorisation ou déclaration au titre des articles L.331-2 , L.331-5 et R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport qui ne sont pas visées par le 22° du I de l'article R. 414-19 du code de l'environnement (et notamment hors les voies ouvertes à la circulation publique	Sites Natura
2	Permis d'aménager pour les projets sur le territoire d'une commune non dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un document d'urbanisme ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre de l'article L121-10 du code de l'urbanisme ou d'une évaluation d'incidences N 2000 en application de l'article L 414-4 du code de l'environnement ou une commune non dotée d'un document d'urbanisme.	Permis d'aménager mentionné à l'article R421-19 du code de l'urbanisme	ZSC
3	Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à déclaration pour les rubriques suivantes 1432 : stockage hydrocarbures 1434 : remplissage hydrocarbures 1435 : stations services 2330 : teinturerie 2340 : blanchisserie 2415 : traitement du bois 2522 : fabrication produits en béton 2564 : décapage 2565 : traitement de surface 2718 : déchets transit tri dangereux 2780 : déchets compostage 2781 : déchets méthanisation 2791 : déchets non dangereux 2795 : déchets lavage de fûts 2940 : vernis peinture	Faire référence à l'activité ou à l'installation et à la rubrique de la nomenclature ICPE annexée à l'article R.511-9 du code de l'environnement	ZSC
4	Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)	Plan mentionné à l'article L. 311-3 du code du sport Article L 361-1 du CE	Département
5	Hélistations , avi-surfaces et aires d'envol et d'atterrissage des ULM et hydravions soumise à autorisation	Zones mentionnées aux articles D132-8 à 12 du code de l'aviation civile	Sites Natura
6	Hélistations destinées au transport du public à la demande soumises à autorisation	Autorisation mentionnée à l'article 7 de l'arrêté du 6 mai 1995 relatif aux aérodromes et autres emplacements utilisés par les hélicoptères	Sites Natura
7	Fouilles archéologiques terrestres et subaquatiques soumises à autorisation	Autorisation prévue à l'article L. 531-1 du code du patrimoine	Sites Natura
8	Introduction d' espèces exogènes , dans le milieu naturel, à des fins agricoles, piscicoles ou forestières, ou pour des motifs d'intérêt général	Autorisation mentionnée au II de l'article L. 411-3 du code de l'environnement	Département
9	Travaux de construction (installation) et d'exploitation (modernisation) de canalisations de transport (distribution) de gaz combustibles	Autorisations mentionnées aux 1° et au 2° de l'article 2 du décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié relatif au régime des transports de gaz combustibles par canalisations	ZSC
10	Travaux d' enfouissement des lignes électriques	Autorisations mentionnées au décret 75-781 du 14 août 1975, Article 49 et 50	ZSC
11	Zone de Développement Eolien (ZDE)	La définition des zones à l'article 10 1 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 modifiée (modernisation et au dvpt du SP de l'électricité)	Département
12	Travaux de restauration des monuments historiques soumis à autorisation ou déclaration	Autorisation prévue au 1er alinéa de l'article L. 621-9 du code du patrimoine et déclaration prévue à l'article L. 621-27 de ce même code	Sites Chiroptères
13	Servitudes pour l'aménagement et l'équipement des pistes de ski , sites nordiques et accès aux sites d'escalade	Institution de la servitude mentionnée à l'article L. 342-20 à 23 du code du tourisme	Sites Natura
14	Travaux sur le domaine skiable et pour la réalisation de remontées mécaniques	Article L445-1 à 4 du code de l'urbanisme	Monts Madeleine

EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Item	Dossiers concernés	Encadrement	Champ Application
15	Schéma départemental de vocation piscicole (SDVP)	Prévu à l'article L433-2 du code de l'environnement	Département
16	Schéma départemental cynégétique	L 425-1 du code de l'environnement	Département
17	Déclarations d'intérêt général : entretien de cours d'eau, maîtrise des eaux pluviales, défense contre les inondations, aménagements hydrauliques...	L211-7 du code de l'environnement	ZSC